

Décret n° 2009-1341 du 29/10/09 modifiant la nomenclature des installations classées

(JO n° 253 du 31 octobre 2009)

NOR : DEVP0908338D

Vus

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment [le titre Ier du livre V et l'article R. 511-9](#) ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des installations classées en date du 17 mars 2009 ;

Vu l'avis de la Commission consultative de l'évaluation des normes du 4 juin 2009 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Article 1er du décret du 29 octobre 2009

La colonne A de l'annexe à [l'article R. 511-9 du code de l'environnement](#) est modifiée conformément au tableau annexé au présent décret.

Article 2 du décret du 29 octobre 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 2009.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Jean-Louis Borloo

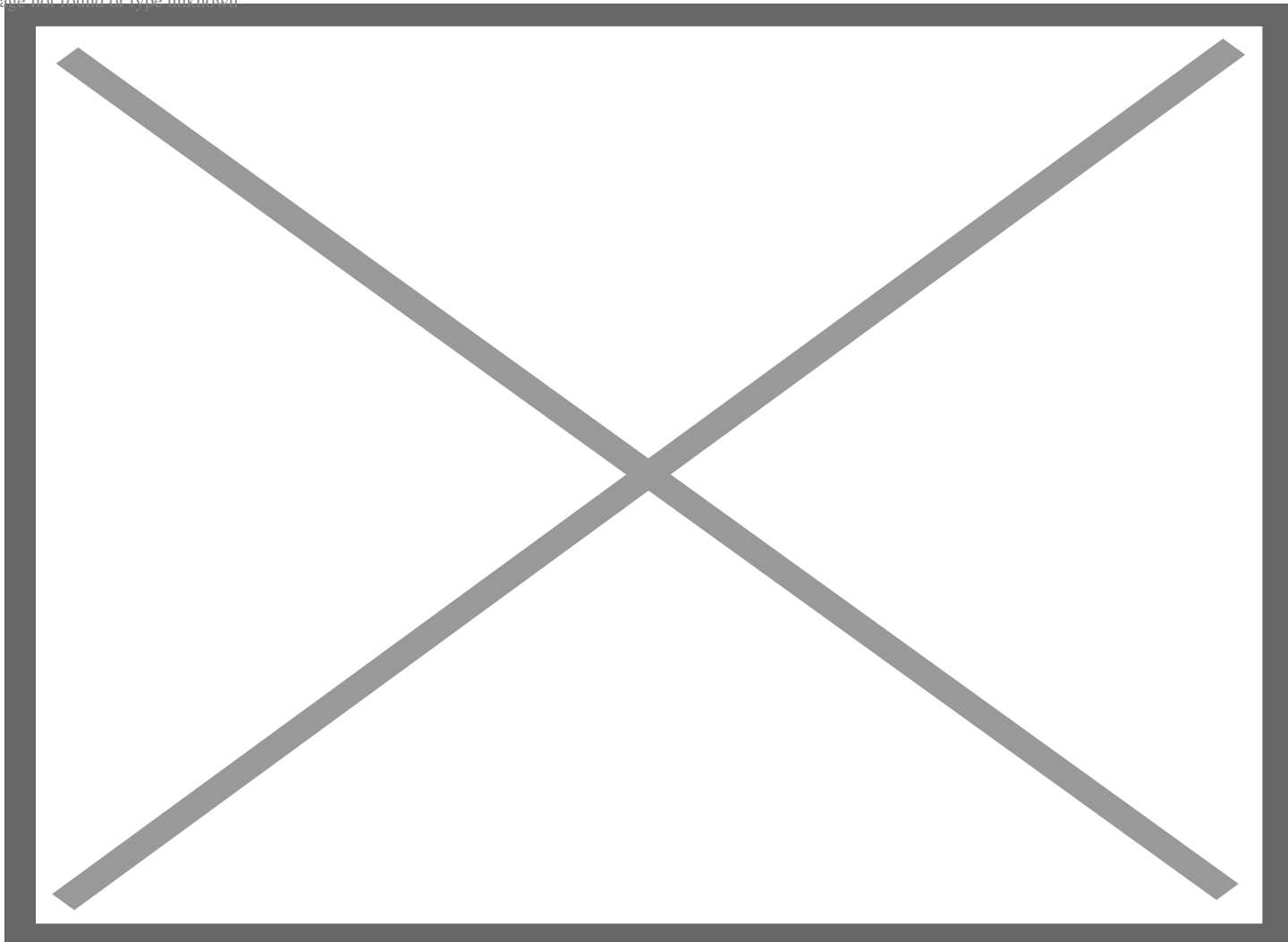
La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,
Chantal Jouanno

Annexe

Rubriques créées

A. - Nomenclature des installations classées :

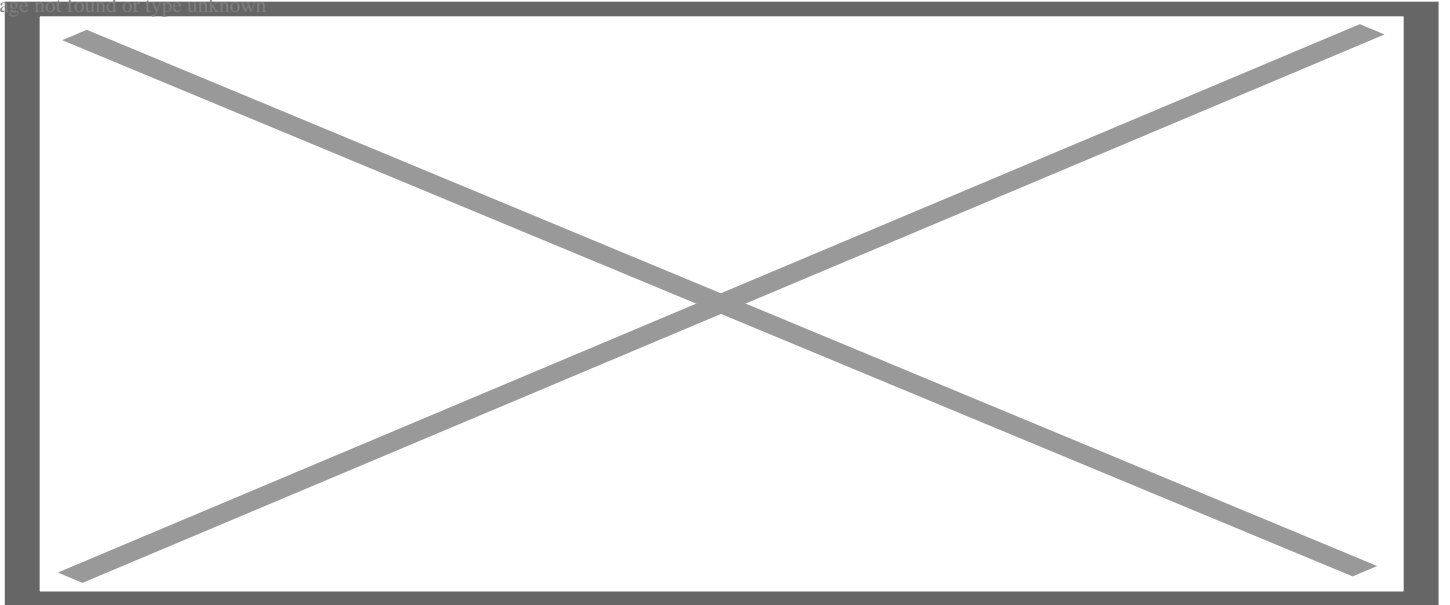
Image not found or type unknown



Rubriques modifiées

A. Nomenclature des installations classées :

Image not found or type unknown



Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-ndeg-2009-1341-291009-modifiant-nomenclature-installations-classees>